

DÉPARTEMENT
DU DOUBS

ARRONDISSEMENT
de BESANCON

CANTON de
BESANÇON - EST

OBJET

Commune de THISE

N° Code Postal 25220

Bureau distributeur ROCHE LEZ BEAUPRÉ

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 2 octobre 2023

2023-46 Tarifs des services communaux

NOTA. – Le Maire certifie que la délibération a été publiée le 6 octobre 2023

que la convocation du Conseil avait été faite le 28 septembre 2023
que le nombre des membres en exercice est de 23

Exécution des articles L 2121-7 et suivants au Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,

L'an deux mille vingt trois

le deux

le Conseil Municipal de la commune de THISE

s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Pascal DERIOT pour la session ordinaire du mois d'octobre

Étaient Présent(e)s : M. ALLAIN, Mme ARTHAUD, M. BOURGON, Mme CANONNE, M. DERIOT, M. DEVILLERS, Mme GUILMAILLE, M. FRÉZÉ, Mme MARCHE, Mme PAUTOT, Mme PAILLET, M. PETEY, Mme RAFFIN, Mme RAHON, Mme RODRIGUEZ, Mme RUISSEAU, M. VALZER.

Absent(e)s représenté(e)s : Mme EDY (pouvoir à Mme ARTHAUD), Mme GAUTHIER (pouvoir à Mme RAHON), M. HEQUETTE (pouvoir à M. ALLAIN), M. LABACCI (pouvoir à Mme RUISSEAU), M. FALLOT (pouvoir à Mme PETEY)

Absent(s) non représenté(s) : Mme RAFFIN

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Locales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil.

Madame RAHON ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte .

M. le Maire propose, en complément de la première refonte des tarifs validée en conseil municipal du 3 juillet 2023, de faire évoluer les tarifs liés au droit de place des cirques itinérants, en faisant une distinction entre les moins de 50 places et les plus de 50 places :

Objet	Tarifs au 1 ^{er} janvier 2016	Tarifs au 2 octobre 2023
Droit de Bibliothèque	Gratuit	Gratuit
Alambic municipal	35 € par jour	40 € par jour
Droit de place pour les cirques :		
Moins de 50 places	15 € par jour	30 € par jour
Plus de 50 places		100 € par jour
Droit de place pour les marchands ambulants occasionnels	100 € par jour	110 € par jour
Droit de place pour les marchands ambulants régulier	10 € par jour	12 € par jour

Droit de place pour l'installation d'une terrasse	10 €/m ² à l'année	15 € m ² à l'année
Droit de place – marché	2 € m linéaire par jour	2 € le m linéaire par jour
Tables et bancs pour acteurs privés (sauf associations thisiennes)		2 € la table et 1 € par banc
Prêt matériel communal aux associations / comités / écoles		Caution de 500 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la révision des tarifs communaux telle que présentée ci-dessus, à compter du 2 octobre 2023.

Thise, le 2 octobre 2023,
Le Maire, Pascal DERIOT